

Collectif d'associations et de citoyens usagers de l'eau
Coordination : Eau Claire de Seine
Maison des Associations
11 rue des Anciennes Mairies
92000 Nanterre
eauclairedeseine@gmail.com

Monsieur Jean-Luc LECLERCQ
Président du Syndicat des Eaux
de la Presqu'île de Gennevilliers (SEPG)
300 rue Paul Vaillant-Couturier
92000 Nanterre

LR AR

Nanterre, le 7 août 2013

Objet : recours gracieux aux fins d'annulation des délibérations du Comité d'administration du SEPG du 29 mai 2013 relatives au mode de gestion du service d'eau potable à compter du 1/7/2015

Monsieur,

Nous avons pu prendre connaissance des délibérations adoptées lors de la réunion du Comité d'administration du SEPG du 29 mai dernier, notamment :

- le principe de reconduction de l'affermage comme mode de gestion du service de production et distribution de l'eau potable pour une durée de 9 à 12 ans
- l'autorisation donnée au président de lancer une procédure de consultation de bureaux d'études en vue de désigner un assistant à maître d'ouvrage pour accompagner le SEPG jusqu'à la désignation du futur délégataire.

Nous nous trouvons fondés à formuler les observations suivantes :

- comme vous le savez, aucun affichage, aucune publicité visant à rendre publics la convocation et l'ordre du jour de cette réunion n'ont été mis en place comme la loi vous y oblige ;
- cette réunion s'est tenue dans un lieu privé fermé au public, qui se trouve être le siège de la société Eau et Force, filiale du groupe GDF SUEZ et actuel délégataire de la gestion de l'eau pour le SEPG ;
- deux personnes qui se sont présentées à des vigiles dissuasifs filtrant les accès à l'immeuble pour assister à la réunion se sont vues refoulées au prétexte que leur nom ne figurait pas sur la liste dont les vigiles disposaient ;
- de fait cette réunion s'est tenue à huis clos sans que les élus n'en aient préalablement délibéré comme la loi le dispose ;
- alors que le vote sur le principe de reconduction de la DSP s'annonçait serré et qu'il le fut en effet, 13 voix contre 11, vous avez refusé que Madame Mühlmann, que le conseil municipal d'Asnières avait élue comme nouvelle déléguée le 23 mai 2013, puisse assister à cette réunion et participer au vote ;
- un des motifs avancés pour justifier la reconduction d'un affermage étant l'affirmation par un rapport d'un surcoût d'environ 3% d'une régie à mettre en place, nous estimons a contrario que l'argumentation justifiant cette affirmation est erronée, qu'elle a été de nature à induire des élus en erreur au moment d'effectuer leur choix et nous sommes en mesure d'apporter la démonstration qu'il existe des solutions de gestion plus justes, plus transparentes et plus économes que le principe de DSP adopté, s'agissant notamment des frais de siège et de la marge dégagée ;

- un autre motif avancé pour justifier la reconduction d'un affermage étant l'affirmation, par ailleurs illusoire selon nous, qu'ainsi le niveau de risque assumé par les élus serait moindre qu'avec une régie, nous vous faisons part de notre grand étonnement car nous ne pouvons croire que vous-même, Monsieur le Président, et tous les élus membres de votre comité, n'ayez pas la volonté la plus complète d'assumer l'intégralité de vos responsabilités d'élus ;

- il nous paraît aller de soi qu'une décision de cette importance nécessite qu'un bilan rigoureux de la gestion passée en application du contrat d'affermage qui va arriver à échéance soit dressé et partagé ; un tel bilan ne peut être obtenu qu'au moyen d'un audit mené par un cabinet d'expertise dont l'indépendance serait assez largement reconnue ;

- l'actuel contrat d'affermage n'échoit que le 30 juin 2015 et, comme vous le savez, le gouvernement et certains cercles dirigeants sont actuellement à l'œuvre en vue de créer prochainement la Métropole de Paris qui a vocation, entre bien d'autres compétences, à prendre celle de la gestion de l'eau et donc à dissoudre le SEPG ; il nous paraît donc inopportun et hasardeux, alors qu'aucune urgence ne le justifie, d'engager les villes membres dans un contrat de DSP d'aussi longue durée dont le suivi incombera à une autre entité ;

- enfin, et nous attachons une importance particulière à ce point, en gardant encore à l'esprit cette échéance du 30 juin 2015, les élections municipales de mars 2014, soit plus d'un an avant, seront l'occasion d'un débat démocratique avec les citoyens usagers, auquel vous-même et l'ensemble des élus aurez bien évidemment à cœur de pleinement participer et dont la gestion de l'eau sera nécessairement l'un des enjeux ; c'est pourquoi il serait incompréhensible, alors qu'aucune urgence là encore ne le justifie, qu'une décision aussi lourde soit prise avant même que le débat ait pu s'engager avec les citoyens usagers.

Par ces motifs, dont la liste énoncée ici n'est pas exhaustive, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, de vous demander de bien vouloir rapporter – aux fins d'annulation – les décisions relatives au choix de reconduire une DSP par affermage d'une durée de 9 à 12 ans.

Vous aurez certainement noté que l'exposé des quatre premiers points ci-dessus suffit à motiver l'annulation de l'ensemble des délibérations adoptées lors de cette séance du comité d'administration du 29 mai.

Nous serons évidemment attentifs aux explications que vous pourriez nous apporter pour nous permettre de comprendre ce qui a pu conduire à ces manquements à la législation en vigueur.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Signataires : Cf. ci-après

Copie à :

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
Messieurs les Maires d'Asnières, Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, La Garennes-Colombes, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes, Villeneuve-la-Garenne,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité d'administration du SEPG,
Mesdames et Messieurs les membres de la CCSPL du SEPG.

Associations et groupements signataires :

<p>Eau Claire de Seine Maison des Associations 11 Rue des Anciennes Mairies 92000 Nanterre eauclairedeseine@gmail.com</p> <p>(Leo Landau)</p>	<p>Naturellement Nanterre Maison des Associations 11 Rue des Anciennes Mairies 92000 Nanterre naturellement.nanterre@gmail.com</p> <p>(Jean-Philippe Clément)</p>	<p>Naturellement Ile-de-France (MNLE) 6 rue Jules Auffret 93500 Pantin mnle-idf@orange.fr</p> <p>(Jacques Capet)</p>
<p>Coordination Eau Ile-de-France Maison des Associations 19 rue du Monument, 94500 Champigny-sur-Marne coordination@eau-iledefrance.fr</p> <p>(Jean-Claude Oliva)</p>	<p>Environnement 92 10 rue Fauveau 92140 Clamart sec-env92@orange.fr</p> <p>(Bernard Garmirian)</p>	<p>Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC 92) 141 avenue Jean-Jaurès 92140 Clamart president.attac92@attac.org</p> <p>(Jean-Louis Michniak)</p>
<p>Association pour le Contrat Mondial de l'Eau (ACME) 2 rue du Nord 75018 Paris contact@acme-eau.com</p> <p>(Solange Demathieu)</p>		

Usagers personnes physiques signataires :

<p>Adda Bekkouche 92700 Colombes</p>	<p>Jean-Philippe Clément 92000 Nanterre</p>	<p>Léo Landau 92230 Gennevilliers</p>	<p>Corinne Mahé 92150 Suresnes</p>	<p>Guy Rodary 92600 Asnières</p>
--	---	---	--	--